



Conseil municipal du 25/05/2021

Présents	Philippe SOUQUET	Dominique ALCARAZ	Nicolas CAZABET	Joël GRAMONT	
	Hermine SIRGANT	Xavier FEUILLERAT	Joëlle GAILLARD	Delphine DUCROS	
	Céline LECLERC	Emmanuelle RAUFAST	Jean-Jacques CLOS-ARCEUDUC	Pascal GUAY	

Excusés					
---------	--	--	--	--	--

Procuration de	Sandrine de VERBIZIER	à	Joëlle GAILLARD
Procuration de		à	
Procuration de		à	
Procuration de		à	
Procuration de		à	

Absents	Mathilde HERNANDEZ				
---------	--------------------	--	--	--	--

Secrétaire	Joëlle GAILLARD
------------	-----------------

Points abordés	Délibération	Projet/Information	Commentaires	Décision	Voix exprimées
1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2021.	OUI			OUI	13 POUR
2 - Demande subvention auprès du Conseil Départemental 31 et du Conseil Régional pour les travaux de rénovation et d'aménagement des terrains - infrastructures sportives de Bouque de Lens.	OUI		Le CM adopte l'opération d'aménagement des terrains de rugby dans les infrastructures sportives de Bouque de Lens pour un coût prévisionnel total de 23 132,52 T.T.C. ; Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention de 40 % sur le montant H.T. du coût des travaux ; Demande l'inscription du projet sur la programmation des Contrats de Territoire 2022 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ; Sollicite auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée une subvention de 30 % sur le montant H.T. des travaux au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI).	OUI	13 POUR
3 - Choix du prestataire restauration scolaire.	OUI		Le CM décide de choisir la cuisine centrale LUGARAN Cap de la Coste 31510 LABROQUERE, pour la fourniture des repas de cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2021.	OUI	12 POUR 1 ABSTENTION

Points abordés	Délibération	Projet/Information	Commentaires	Décision	Voix exprimées
4 - Convention pour branchement électrique Baptises BELLEGARDE (SPIE).	OUI		<p>Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle domaniale cadastrée B 515. Il indique que pour procéder à la constitution d'une telle servitude, il y aurait lieu de passer, avec le Syndicat Départemental d'Énergie, un acte conventionnel en la forme administrative.</p> <p>Le Conseil Municipal approuve le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur le bien domanial visé pour l'implantation d'ouvrage nécessaire au fonctionnement du service public de distribution d'énergie électrique.</p>	OUI	13 POUR
5 - Contrat accompagnement vers l'emploi.	OUI		<p>Le CM décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :</p> <p>- Contenu du poste : Gestion de l'Agence Postale Communale et aide au secrétariat de Mairie ; Durée du contrat : 12 mois ; Durée hebdomadaire du travail : 20H ; Rémunération : SMIC.</p>	OUI	13 POUR
6 - Travaux sylvicoles par l'ONF (dégagement manuel de la plantation dans la forêt communale).	OUI		<p>Il est exposé au conseil qu'il y a lieu de procéder à un dégagement manuel de plantation sur la parcelle 7a de la forêt communale, autour des plants de charme. Un devis proposé par l'Office National des Forêts, dans le cadre du programme d'actions 2021, est présenté, pour un montant de 690 € hors taxe.</p> <p>Le CM approuve l'opération de dégagement manuel ainsi que le devis de l'ONF.</p>	OUI	13 POUR
7 - Décision modificative Budgétaire	OUI		<p>Le CM est informé d'une décision modificative à prendre en raison de titres annulés sur exercice antérieur, en conséquence, il vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.</p>	OUI	13 POUR
8 - Cantine à 1 euro - Tarification sociale	OUI		<p>Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.</p> <p>Le CM accepte le principe de la cantine à 1 € et de la tarification sociale. Les tarifs seront discutés ultérieurement en conseil d'entente des communes constituant le RPI.</p>	OUI	13 POUR
9 - Cession Orthlieb	OUI		<p>La Mairie de Cassagne pourrait se porter acquéreur de l'emprise du chemin de ronde du Castéras, cadastrée C 306 sur le terrain de Monsieur Michaël ORTHLIEB, pour un total de 60 m².</p> <p>Le CM accepte le principe de l'acquisition de cette emprise.</p>	OUI	13 POUR